

Lettre ouverte au président de la République

Pour le respect de la loi de 1905

Nous invitons tous les citoyens à la signer

Nous invitons toutes les organisations qui se réclament de la promotion et de la défense de la laïcité à la contre-signer avec nous ; leurs noms seront au fur et à mesure ajoutés aux nôtres dans l'intitulé de la pétition

Monsieur le président de la République,

NOUS ATTENDONS DE VOUS QUE VOUS RESPECTIEZ

LA LOI DE 1905 DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT !

Citoyens de la République Française « indivisible, laïque, démocratique et sociale » nous sommes choqués et inquiets après avoir pris connaissance de vos discours du 21 décembre dernier et du 4 janvier devant les représentants des cultes (catholique, juif, musulman, protestant, bouddhiste et orthodoxe) et nous nous demandons si vous souhaitez garder le titre de Président de la République laïque qui est la nôtre, ou si vous souhaitez devenir le président religieux d'une république multi-concordataire à laquelle nous ne saurions souscrire.

Vous n'avez pas cru bon d'inviter les associations laïques, rationalistes, philosophiques ni d'adresser vos vœux aux agnostiques, athées ou indifférents, alors qu'ils représentent aujourd'hui 63 % de nos concitoyens.

C'est votre choix ! C'est un choix que l'on comprend quand on lit vos propos, mais qu'on ne peut accepter comme citoyens d'une République qui rejette toute discrimination.

Et vous allez bien au-delà de cette attitude d'ignorance, voire de mépris, en déclarant vouloir être très vigilant face au danger d'une « radicalisation de la laïcité » !

Vous le savez fort bien, car vous étiez alors ministre, les 4 millions de Français qui se sont mobilisés le 11 janvier 2015 n'ont pas fait preuve de radicalisation ! Ils ont simplement exprimé leur attachement à la liberté d'expression, à la laïcité, et leur opposition à la volonté de religieux radicalisés, fanatiques et meurtriers de s'attaquer à la République et à ses institutions démocratiques !

C'était leur choix de citoyens responsables qui l'ont montré en manifestant pacifiquement, sans faire aucune victime et sans porter atteinte à l'ordre public !

C'est la Laïcité sans épithète, la vraie, que vous avez qualifiée de radicale pour la distinguer de l'autre, celle qui s'appelait hier opportuniste, ouverte, qui se réclame aujourd'hui subrepticement du nom de christianisme, et dont l'histoire d'hier, est trahison, dont l'histoire demain, si vous lui donniez votre confiance, serait encore trahison!

Nous nous interrogeons donc depuis sur ce que pourrait bien être une « radicalisation laïque » .

C'est une contradiction dans les termes : la laïcité est un cadre juridique et

politique, inscrit dans la constitution, reconnu par le Conseil d'Etat et elle fait partie du « pacte républicain ».

C'est comme si l'on parlait de la radicalisation du suffrage universel, de la démocratie !

Et c'est une expression totalement inappropriée, si l'on veut désigner par là les demandes d'interdiction de l'expression libre des croyants dans l'espace public, car cela n'est pas le fait de la laïcité, vous le savez bien, mais de soi-disant laïques qui utilisent la laïcité comme masque de leur racisme ou de leur xénophobie, et qui eux, n'hésitent pas à se radicaliser contre les libertés existantes et leur extension, les exemples ne manquent pas.

Alors nous trouvons plus qu' inquiétant que vous vous exprimiez de cette façon en contradiction avec la réalité, et en créant ainsi de dangereuses confusions supplémentaires.

Il aurait été de votre responsabilité, au contraire, d'expliquer que la paix civile, c'est la laïcité qui la garantit parce qu'elle met en avant ce qui unit tous les citoyens, qu'elle assure la liberté de conscience à tous, aux athées , aux agnostiques, et aux indifférents, et que c'est de cette liberté de conscience que découle la liberté qu'elle garantit aux croyants d'exercer le culte de leur choix !

Mais, étrangement, vous ne parlez pas de la liberté de conscience ! C'est pourtant elle qui permet à tous les citoyens de se sentir libres, libres de croire ou non, ou de changer de croyance , ou de n'en avoir aucune, libres de leurs choix politiques, philosophiques, spirituels ou religieux !

En tant que président, c'est pourtant bien de cette liberté de conscience de toutes et de tous que vous êtes le garant ! La liberté de culte n'en est que la conséquence, et tout le monde sait bien que la liberté de culte ne signifie pas liberté de conscience pour tous !

Vous semblez n'avoir d'intérêt que pour les religions qui justement ne sont pas reconnues par la République ! Ce n'est pas votre rôle ni votre responsabilité !

Vous annoncez que, non content de ne pas respecter la loi à l'occasion des vœux, vous allez multiplier ce genre de réunions, mais dorénavant discrètement, sans médiatisation, sans que les citoyens sachent ce que disent les uns et les autres, autour de sujets importants tels que : l'accueil des réfugiés, la migration économique, les aumôneries, l'école, la bioéthique... permettez-nous de dénoncer ces projets, de ne pas souscrire non plus à cette espèce de diplomatie secrète, et d'être très inquiets puisque vos partenaires dans ce dialogue annoncé ont des positions bien connues, fixées dans des dogmes intangibles gérés par des gens dont certains se prétendent même infaillibles.

C'est votre droit absolu d'avoir vos convictions philosophiques, spirituelles ou religieuses, mais c'est le nôtre de ne pas avoir à en connaître et de ne pas vous voir exercer votre mandat sous la férule des religieux de toutes les chapelles existantes.

Prenons l'exemple de la « formation des enseignants, » que vous décrivez comme « indispensable pour que le bon exercice de la laïcité se fasse, qu'il permette à des enseignants placés dans des situations d'extrême difficulté d'être armés, dites-vous, « pour expliquer l'histoire de notre pays, mais aussi le fait religieux dans sa plénitude. » L'enseignement du « fait religieux » est déjà dans les programmes depuis des années, alors nous aimerions savoir ce qu'est « le fait religieux dans sa plénitude. », et ce que vous voulez de plus !

S'agit-il de formater les élèves en leur inculquant que la norme c'est d'avoir une croyance, quelle qu'elle soit ?

S'agit-il d'aller plus loin encore, comme l'ont fait en 2010 certains députés

UMP dans un projet de loi dont les motifs étaient explicites : « La présente loi a pour objectif d'instituer enseignement dans le cadre scolaire des religions et de leur pratique. » ?

Non , Monsieur le Président, le rôle de l'école n'est pas d'enseigner des croyances ! L'école a au contraire pour rôle de bien distinguer entre la science et la croyance, d'instruire les élèves des résultats de la science, de développer leur esprit critique par l'usage de la raison et de la méthode scientifique. Il s'agit de ne rien accepter comme démontré, mais de tout passer au crible de la raison critique, et c'est ainsi qu'elle peut former des citoyens libres, capables de se faire leur propre jugement.

Le rôle de la République et de ses responsables n'est pas de se mêler de l'organisation d'un culte ! « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. » dit clairement la loi de 1905.

Pourtant vous souhaitez avoir pour interlocuteurs privilégiés des « autorités » cultuelles (non-élues) et vous présentez à tous une interprétation positive du rôle des religions dans l'histoire, en occultant leurs positions réactionnaires sur les libertés, les droits des femmes, la contraception, l'IVG, le divorce, les droits des homosexuels, la liberté des sciences, de la recherche, le droit de mourir dans la dignité, etc... !

Vous avez semble-t-il décidé de ne pas intervenir sur la laïcité, et « en même temps » de vous rendre à Rome pour recevoir officiellement le titre de chanoine du Latran qui est une tradition de l'ancien régime ; c'est toujours votre choix !

Permettez-nous de vous dire clairement que nous ne partageons pas plus ce dernier choix que les autres ! C'est une reconnaissance officielle de fait d'une religion qui comme toutes les autres n'est pas reconnue par la République.

Ce n'est pas votre rôle de favoriser le communautarisme, ni d'aider au développement ou à l'organisation d'un culte ou d'un autre !

Monsieur le Président,

Nous pourrions encore aborder bien d'autres problèmes qui se posent dans l'application du principe de laïcité dans notre pays, mais nous avons voulu aller à l'essentiel.

NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER LA SOUVERAINETE DE NOS CONCITOYENS ET DE RESPECTER LA LOI DE 1905 DE SEPARATION DES EGLISES ET DE L'ETAT !

Dans l'espoir que vous voudrez bien prendre en compte nos arguments et entendre notre voix, nous vous prions de croire à l'expression de nos meilleures salutations républicaines et laïques .

Pour le Comité 1905 de Draguignan

Patrice DECORTE